

COURIER DU JOUR

MOBILITATE VICET.



Du 25 BRUMAIRE an 6^e. de la République française. — Mercredi 15 Novembre 1797 (v. st.)

Séance du parlement d'Angleterre. — Discours du roi. — Lettre du ministre de la marine aux officiers civils et militaires de la marine. — Avis de l'administration centrale du département de la Seine, sur l'épizootie qui règne parmi les bêtes à corne.

Cours des changes du 24 brumaire an VI.

Ams. Bco. 57 $\frac{1}{2}$ 58 $\frac{1}{2}$	Bons $\frac{1}{2}$ 45 39 ° p.
Idem cour. 55 $\frac{1}{2}$ 56 $\frac{1}{2}$	Or fin, Ponce, 104 5
Hamb. 195 $\frac{1}{2}$ 193 $\frac{1}{2}$	Arg. à 11 d. 10 g. le m. 50 10
Madrid 13	Piastres 5 l. 8 3
Idem effect. 15-2-6	Quadruple 80-10
Cadix 13 12-17-6	Ducat 11 l. 10 s.
Idem effect. 15 14-17-6	Guinée 25 l. 6 s.
Gènes 95 l. $\frac{1}{2}$ 93 $\frac{1}{2}$ 94	Souverain 34-5
Livourne 103 $\frac{1}{2}$ 102	Café Martinique 45 s. la l.
Lausanne 1 $\frac{1}{2}$ p.	Idem S. Domingue 42 à 43 s.
Basle 1 $\frac{1}{2}$ b. pair	Sucre d'Orléans 40 43 s.
Londres 26-17-6 26-12-6	Idem d'Hambourg 42 à 47 s.
Lyon au p. 20 à 15 j.	Savon de Marseille 16-6
Marseille au p. id. à 15 j.	Huile d'olive 23 s. 24 s.
Bordeaux au p. 15 à 15 j.	Coton du Levant 36 l. 54 l.
Montpellier p. à 15 j.	Esprit $\frac{1}{2}$ 630 635
Inscriptions 8-10 s. 7-6	Eau-de-vie 22 d. 420 455
Bons $\frac{1}{2}$ 5-16-3 12-6	Sel 4 l. 5 s 10

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 2 novembre.

Sir Francis Molineux, huissier de la chambre des pairs, paroît à la barre, et présente un message des lords, portant que le roi désireroit la présence de l'honorable chambre, pour entendre le gracieux discours de sa majesté, qui alloit être prononcé à la chambre des pairs.

Le président et les membres présents s'y rendent.

Au retour, le président annonce à la chambre qu'il s'est transporté à celle des pairs, pour entendre le discours adressé par sa majesté, du haut du trône; il ajoute qu'afin d'éviter les erreurs, il s'est fait délivrer une copie du discours, ainsi conçu :

Milords et Messieurs,

« C'est un grand sujet de douleur pour moi que les efforts que j'ai mis constamment en usage depuis la dernière époque où je vous assemblai en parlement, à l'effet de rendre à mes sujets les douceurs d'une paix solide et honorable, aient été malheureusement rendus inutiles.

La dernière déclaration que j'ai fait publier, et les autres pièces que j'ai ordonné de vous mettre sous les yeux,

prouveront surabondamment à vous et à l'univers, j'en ai la confiance, que toute démarche qui pouvoit accélérer la conclusion de la paix, a été faite de ma part, et que les lenteurs et la rupture définitive des négociations doivent être exclusivement attribuées à la conduite évasive, aux prétentions insoutenables, à l'ambition désordonnée de ceux avec qui nous sommes en différend, et sur-tout à leur haine invétérée contre ces royaumes.

Je me repose avec sécurité sur les bienfaits de la Providence, sur l'énergie et la sagesse de vos conseils, sur le zèle, la magnanimité, le courage d'un peuple grand et libre, d'un peuple convaincu qu'il combat ici pour ses plus chers intérêts, et déterminé à se montrer digne du bonheur que ses efforts lui doivent garantir.

Forcés, comme nous le sommes, par la nécessité la plus évidente, de persévérer dans la défense de tout ce que nous avons de plus cher, jusqu'à ce que nos ennemis soient animés de dispositions plus justes et plus pacifiques, nous avons la satisfaction de savoir que nous possédons des moyens et des ressources proportionnés aux chances que nous courons.

Pendant le cours des hostilités, et sous le poids inévitable des impôts accumulés, nos revenus ont continué de prendre un très-grand accroissement; l'industrie nationale s'est encore étendue, et notre commerce a dépassé ses premières limites.

L'esprit public de mon peuple s'est déployé éminemment; mes troupes de toutes armes ont acquis de nouveaux droits à l'estime et à l'admiration de leur pays, et les succès répétés de ma marine sur tous nos ennemis divers, ont été couronnés récemment par la victoire signalée et décisive, dont la Providence a récompensé le courage de mon escadre sous les ordres de l'amiral lord Duncan.

Jamais événement n'eut de résultats plus importants et plus avantageux; aucun ne pouvoit ajouter plus d'éclat aux exploits héroïques et nombreux qui, dans le cours de la guerre actuelle, ont élevé à une hauteur, jusqu'ici non-égalée, la gloire navale de l'Angleterre.

Messieurs de la chambre des communes,

J'ai ordonné de mettre sous vos yeux le tableau des dépenses pour la prochaine année. L'état de la guerre, joint aux heureux résultats de notre d^r succès, permettra,

je l'espère de diminuer les dépenses comparativement aux efforts que notre situation exige indispensablement. En recherchant le meilleur mode de pourvoir à ces dépenses considérables qu'il est impossible d'éviter, je suis persuadé que vous aurez sans cesse présent à l'esprit que la crise actuelle exige l'emploi des moyens les plus efficaces et les plus rigoureux.

Le prix réel de quelques sacrifices passagers qui sont nécessaires dans cette circonstance, ne peut être bien apprécié qu'en les comparant avec l'importance dont il est de maintenir d'une manière solide le crédit public ; et de convaincre l'ennemi que si nous conservons un désir ardent de conclure la paix dans des termes sûrs et honorables, nous avons en même-tems les moyens et la ferme volonté de soutenir avec vigueur cette lutte difficile aussi long-tems qu'il le faudra pour maintenir la sûreté, l'honneur et l'indépendance de ces royaumes.

Milords et messieurs,

Après l'expérience que j'ai faite de votre loyauté, de votre attachement à ma personne, et de votre sollicitude inquiète pour les intérêts de mes sujets, il ne me reste qu'à vous recommander de persister dans les mêmes sentimens et dans la même conduite. Ce qui se passe tous les jours, doit de plus en plus imprimer en vous les sentimens des avantages qui résultent de nos institutions civiles et religieuses, par lesquelles nous sommes depuis long-tems distingués entre toutes les nations de l'Europe. Ces avantages ne peuvent être maintenus qu'en inculquant et fortifiant le respect et l'obéissance due aux loix ; en réprimant avec promptitude toute tentative tendante à troubler notre tranquillité intérieure, et en conservant inviolable l'heureuse constitution dont nos ancêtres nous ont transmis l'héritage, et de laquelle dépend la sûreté et le bonheur de mes sujets de toutes les classes.

La chambre entend la proposition d'un bill dont il lui est fait deux lectures pour la ferme, de s'occuper des affaires publiques avant de prendre en considération le discours du trône.

Alors M. William Boottle se lève et fait la motion de l'adresse de remerciemens au roi ; elle est appuyée par M. Drommond ; M. Edwards, le premier, et ensuite M. Nicholls combattent la motion.

A la chambre des pairs, la motion de l'adresse de remerciement a été faite par le comte de Glasgow, appuyée par lord Gwydir, et combattue par le marquis de Landsdowne.

Dans les mêmes séances, M. Dundas à la chambre des communes, et lord Grenville à celle des pairs, ont annoncé qu'ils feroient le lendemain la motion de voter des remerciemens à l'amiral Duncan.

Les pièces officielles relatives à la négociation de Lille, ont été mises sous les yeux du parlement, et publiées dans les gazettes. Elles sont au nombre de 54. La première datée du premier juin 1797, et la dernière du 5 octobre de la même année. Ce sont des extraits ou copies de dépêches de lord Malmesbury à lord Greenville, et de lord Greenville à lord Malmesbury ; des notes que les plénipotentiaires des deux puissances se sont adressées respectivement, et enfin un projet présenté par lord Malmesbury aux plénipotentiaires français, dans la conférence du 8 juillet. Nous ferons connoître ces pièces plus particulièrement.

ESPAGNE.

Madrid, 30 octobre.

Les lettres que nous recevons aujourd'hui de Cadix, nous apprennent que l'amiral Massaredo demande sa démission de commandant de l'escadre ; il se plaint amèrement de ce qu'on le laisse manquer de tout. Au milieu de ce dénuement absolu, il paroît impossible que nous puissions tenter même de tenir tête aux anglais ; il n'est guères plus probable que nous entreprenions de faire repentir la cour de Lisbonne de son étrange conduite. Non-seulement elle se refuse à ratifier son traité avec la république française, mais elle vient de laisser entrer presque toute l'escadre du lord Saint-Vincent, sans faire la plus légère démonstration de résistance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 24 brumaire.

Le général Augereau a fait arrêter, le 7 brumaire, Lugt, commissaire-ordonnateur en chef, et Vuillaume, payeur-général de son armée.

— Le roi de Suède a nommé pour le représenter, au congrès de Rastadt, le comte de Fersen et M. de Bild ; et pour secrétaire, M. Schording. Le roi de Suède se présentera au congrès comme ancien garant du traité de Westphalie.

— Le journal des Hommes Libres annonce que Durand Maillane, ex-conventionnel, a été arrêté et envoyé au Temple. Il va être livré, dit-il, à un conseil militaire.

— On croit que la reine de Portugal sent enfin tous les dangers auxquels elle s'est exposée, en refusant de ratifier le traité conclu. Le séjour continu de M. d'Aranjo, à Paris, donne quelque vraisemblance à cette conjecture.

— Madame de Tourzel, et M. de Tourzel son fils, se sont présentés, il y a deux jours, à la municipalité du dixième arrondissement, pour y obtenir un passe-port. M. de Tourzel ayant paru être de la réquisition, on lui demanda ses papiers : il ne les avoit pas ; on fut obligé de les envoyer chercher : dans l'intervalle on compulsa les registres, et l'on vit M. de Tourzel sur la liste des émigrés non-rayés ; mais bientôt le commissionnaire arriva avec une radiation en règle ; le conseil municipal crut devoir faire passer la pièce au ministre de la police, et retenir sous sa surveillance M. de Tourzel, jusqu'à nouvel ordre.

— La citoyenne Buonaparte est, dit Poultier, en route pour Paris ; son époux la suivra de près ; le Rédacteur pourra, à son ordinaire, démentir cette nouvelle ; mais nous sommes autorisés à l'annoncer par une personne qui a eu quelque part au traité de paix : nous savons que Buonaparte n'a signé ce traité, trop amèrement critiqué par des écrivains qui n'ont aucune donnée sur la situation de l'Italie, qu'après 30 nuits passées dans les plus profondes réflexions, qu'après avoir épuisé, en spéculations, toutes les chances pour et contre, et après les conseils et l'assentiment d'hommes contenus par leur attachement pour la gloire et la liberté de leur pays ; le citoyen Monge étoit de ce nombre.

— Nous savons positivement qu'Hédouville ne commandera plus l'expédition de Saint-Domingue. On ne dit pas encore qui le remplace dans cette mission importante. Il est bien tems que le gouvernement pense à nos colonies. Elles sont, quoi qu'on en dise, dans l'état le plus

déplorable ; et sans les secours de la Nouvelle-Angleterre , elles manqueraient de tout , dit la Sentinelle.

— Le tableau de l'état civil du canton de Paris , nous apprend que pendant le mois de vendémiaire , le total des naissances a été de 1739 ; des décès , 1360 ; des mariages , 536 ; des divorces , 27 ; des adoptions , 5.

— Dans une lettre du citoyen Boyer , adjudant-général en chef de l'état-major de la cavalerie , écrite d'Udine , le 28 vendémiaire , au citoyen Olbrechtz , de Bruxelles , on a remarqué que cet officier , en exposant sommairement les stipulations du traité de paix , s'exprime ainsi :

« L'empereur renonce à la Lombardie , au Mantouan ; il reconnoît les républiques batave et cisalpine ; cette dernière s'étend jusqu'à l'Adige et les Polésines , y compris les trois légations du pape , en attendant qu'on lui prenne le reste.

— L'administration centrale du département de la Seine vient de publier l'avis suivant :

« L'administration centrale du département de la Seine , informée qu'une épizootie exerçoit ses ravages sur les vaches , s'est empressée de prendre connoissance des causes qui avoient pu y donner lieu , des signes auxquels on pouvoit la reconnoître , et des moyens les plus efficaces d'en arrêter les progrès.

« C'est d'après ces précautions qu'elle peut assurer ses concitoyens que ce fléau sera incessamment détruit.

« D'avance elle leur annonce que c'est sans aucun fondement qu'on a cherché à exciter leur inquiétude sur l'usage qu'ils pouvoient faire du lait ou de la viande , puisque les vaches qui soat atteintes de la maladie , ne produisent plus de lait , et que des mesures sévères ont été prises pour s'opposer à la vente de la chair de celles qui ont été malades.

« Elle se fait encore un devoir de dire, 1°. que la maladie n'ayant point pris naissance dans le département de la Seine , et n'y étant parvenue que par communication , on doit espérer de la détruire par les mesures de police déjà mises à exécution avec succès dans d'autres départemens.

« Que par suite des précautions adoptées , le plus grand nombre des étables du département de la Seine , a été préservé de la maladie , ce qui doit convaincre les citoyens que l'approvisionnement n'en souffrira aucune atteinte. »

On a eu peu d'exemple de brouillards aussi épais que celui qui a couvert hier Paris pendant une grande partie de la journée. La ville sembloit comme engloutie dans une nuée remplie d'émanations fétides , et principalement de matières sulphuriques et acides , qui affectoient à la fois l'odorat et la vue , et laissoient à peine dans l'atmosphère assez d'air vital pour une pénible respiration. Il sera curieux de connoître les résultats de l'analyse que les chimistes n'auront pas manqué d'en faire. Dès quatre heures , les brumes devinrent assez denses pour qu'on ne pût porter la vue qu'à quelques pas de rayon. Bientôt elles devinrent tellement épaisses , que la lumière des réverbères les plus éclatans , disparut , et qu'on apperçoit à peine les flambeaux qu'on étoit obligé de porter à sa main pour circuler dans les rues. L'atmosphère ne se dégagaa d'une manière un peu sensible , que vers les onze heures du soir , le froid de la nuit ayant apparemment

contribué à condenser les vapeurs et les particules dont il étoit imprégné , pour les faire précipiter.

On sent bien qu'une obscurité si subite et si profonde surprenant une ville telle que Paris , et à l'heure où les rues étoient le plus fréquentées , a dû produire plus d'un malheur , et que les filoux n'ont pas manqué une occasion qui leur étoit si favorable. Aussi parle-t-on de beaucoup d'accidens que les soins de la police n'ont pu prévenir. Un homme qui marchoit près du Louvre , sur les bords de la Seine , s'est noyé , et peut-être ce malheur n'est-il pas le seul de ce genre. Dans plusieurs endroits , des voitures , dont les conducteurs n'ont pu éviter les bornes ou les parapets , ont été renversées ; sur la place du Palais-Egalité , la chute d'un chariot a tué un homme et blessé un autre ; enfin , beaucoup de vols ont été commis , et même , à ce qu'on dit , quelques assassinats. Sur la place du Louvre , des femmes ont été dépouillées ; mais on est parvenu à arrêter les coupables.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine , dans une proclamation du 12 brumaire , adressée aux officiers civils et militaires de la marine , aux marins et aux soldats , leur rappelle tout ce qui est capable d'animer leur courage contre l'Angleterre et finit ainsi :

« Marins , la plus brillante carrière va s'ouvrir devant vous. Bientôt l'armée d'Angleterre se rassemblera sur les côtes de l'Océan ; vous allez vous mêler avec les vainqueurs de Fleurus , d'Arcole ; le héros de l'Italie , tous les braves qui ont reculé les limites de la république , seront dans vos rangs , sur vos vaisseaux , et leur seule présence fera trembler un ennemi qui n'aura plus dans quelque tems , aucune barrière à vous opposer.

« Administrateurs , une grande tâche vous est imposée ; les travaux vont recevoir une impulsion nouvelle , l'activité va régner dans les arsenaux , et le génie de la liberté qui a créé les armées françaises , qui a enfanté tant de prodiges , qui a triomphé de tant d'obstacles , va présider à la restauration de la marine. Félicitez-vous de coopérer à cet important travail , et que l'amour de la patrie , ce sentiment énergique qui , sous la royauté , n'est qu'un vain mot , et qui n'existe que dans les républiques , double votre zèle et vos efforts.

« Vous tous , citoyens , à qui le directoire exécutif confie les plus chers intérêts de la république , comptez sur sa sollicitude paternelle ; le terme de vos privations est arrivé ; vos besoins , ceux de vos familles seront satisfaits , et vous n'aurez plus à lutter contre la pénurie qui vous a trop long-tems affligés , sans affoiblir votre courage. Répondez à l'attente du gouvernement ; voyez quelle est la cause que vous avez à défendre , et contre qui vous la défendez ; que le même vœu existe dans tous les cœurs , qu'il soit prononcé par toutes les bouches : *Périsse le gouvernement anglais ! vive la république !* »

Le même ministre , par une lettre adressée aux commissaires principaux , et aux contrôleurs de la marine , en date du 17 brumaire , leur mande que « les mesures sont prises par le ministre des finances , et la trésorerie nationale , pour faire payer aux salariés de la marine l'arriéré de leur solde. Ainsi donc , dit-il , les obstacles qui paralysaient la marche du service , vont dispa-

» roître ; et tout va concourir à soutenir le courage et
 » l'énergie des braves marins, émules des guerriers
 » qui ont commandé la paix dans le Continent. L'armée
 » de mer se montrera digne de seconder la valeur d'un
 » général pacificateur, d'un héros, de Buonaparte en-
 » fin ; elle assurera la liberté du commerce, et fera
 » respecter de l'une à l'autre côte, le pavillon tricolor.
 » Telles sont les hautes destinées que le directoire
 » exécutif, comptant sur votre courage, promet à la
 » France. Qu'il est doux et flatteur pour moi de pouvoir
 » me porter le garant de la bravoure, des talents et du
 » dévouement des marins qui doivent opérer ces nou-
 » veaux triomphes ! »

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 24.

Les citoyens de la commune de Tartas, département des Landes, adressent au conseil une pétition ; ils demandent que la loi qui annule les arrestations, poursuites et procédures relatives aux assemblées de l'an 5, soit étendue aux arrestations, poursuites et procédures faites à l'occasion des troubles qui ont eu lieu dans les assemblées de l'an 4. On réclame l'ordre du jour. Adopté.

Le conseil ordonne le dépôt aux archives, de ce mémoire, par lequel l'administration centrale du département des Vosges rend compte de sa gestion pendant l'an 5.

Abolin, à la suite d'une motion d'ordre, demande la formation d'une commission pour examiner un message du directoire, relatif à une nouvelle division du territoire du département de la Haute-Garonne.

Bergier observe qu'une commission a déjà été nommée pour examiner si le corps législatif a le droit de réduire le nombre des cantons ; il demande que la proposition d'Abolin soit généralisée et renvoyée à la commission existante.

Darraçq se joint à Abolin ; il pense que la division du département de la Haute-Garonne est, de la plus urgente nécessité. Le conseil ordonne la formation d'une commission *ad hoc*.

Fourniols, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur une loterie d'immeubles appartenans à des négocians de Bordeaux.

Il expose qu'à Bordeaux, il existoit une agence qui étoit chargée de la vente de meubles et immeubles, par forme de loterie ; mais la loi du 9 vendémiaire dernier, en rétablissant la loterie nationale, portoit la suppression de ces agences de loteries particulières.

D'après cet exposé, le rapporteur présente un projet de résolution qui a pour but d'ordonner que cette agence se trouvant comprise dans la loi, il lui sera néanmoins accordé un délai de 3 mois à compter de la publication de la présente, pour terminer ses opérations commencées.

Après quelques débats, ce projet est adopté. Au nom de la commission militaire, Portes fait adopter un projet supplémentaire à celui qui a été adopté, relatif à l'organisation de la garde du directoire.

Voici le projet :
 Art. I^{er}. Il y aura 32 musiciens, dont un chef.
 II. Il sera rétabli, près de chaque armée, un adjudant-major, chargé des fonctions de porte-drapeau.

Gayvernon obtient la parole, pour une motion d'ordre, sur le milliard accordé aux défenseurs de la patrie.

(4)

Les peuples libres, dit-il, récompenseroient leurs guerriers, nourrissoient leurs veuves et élevoient leurs enfans. La convention nationale aussi profonde dans ses conceptions politiques que passionnée pour la liberté, créa des pensions pour les blessés, les veuves des défenseurs et leurs enfans ; et destina, un milliard à nos braves armées. La nation applaudit à ce traité de justice. Eh ! n'en sont-ils pas dignes, ceux qui ont souffert tous les maux possibles pour la patrie, qui ont péri par milliers par les trahisons de Lafayette, de Dumouriez, des comités réactionnaires ? Mais, où prendre le milliard ? Le reste des domaines nationaux appartient aux créanciers de l'état. Les impositions ne sont pas susceptibles d'accroissement. Je vous indique la source où vous devez puiser ; c'est dans les biens des pères et mères d'émigrés ; ils sont la cause de tous nos maux. L'émigration n'auroit pas eu lieu, si l'autorité paternelle s'y fut opposée. Cependant il existe une résolution qui rend sans indemnité les biens des pères et mères d'émigrés. Je la dénonce, cette résolution, comme l'ouvrage de cette faction homicide, qui traitoit de brigands ceux que l'Europe révère.

Je la dénonce au corps législatif, aux armées, à la république entière. La veuve d'un défenseur de la patrie peut dire à un père ou à une mère d'émigré : Ton fils a peut-être trempé ses mains dans le sang de mon époux. Je dois à ta haine pour l'égalité, d'être plongée dans la misère ; s'il existoit sur terre un jury d'équité, je t'y ferois condamner à alimenter ma famille.

Le corps législatif sera ce jury ; il fera droit à de si justes réclamations !

Vous avez calmé, citoyens représentans, les alarmes des acquéreurs de domaines nationaux ; bientôt vous dissiperez les inquiétudes qu'on avoit répandues dans les campagnes, sur le retour des ventes. Assurez à nos armées le prix de leur valeur. Qui osera, après des loix si justes et si populaires, attaquer le gouvernement républicain, et conspirer encore ?

L'orateur termine en demandant, 1^o. que la commission chargée de faire un rapport sur le milliard promis, soit complétée ; 2^o. que cette commission détermine l'indemnité que les pères et mères d'émigrés doivent aux défenseurs de la patrie ; 3^o. qu'elle soit tenue de trouver le complément d'un milliard dans les ressources de la république, si l'indemnité ne suffit pas ; 4^o. qu'elle présente un mode facile de répartition entre les soldats blessés, les veuves et enfans de ceux qui ont péri, et les défenseurs de la patrie qui vont rentrer en France.

Le conseil adopte cette proposition, et ordonne l'impression du discours.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement d'un projet très étendu, présenté par Bergier, sur le régime hypothécaire.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 24.

Organe d'une commission, Baudin fait approuver une résolution du 6 brumaire, qui détermine les peines à infliger aux fonctionnaires publics qui négligeroient de faire exécuter les loix relatives aux déserteurs, aux réquisitionnaires, et à ceux qui favorisoient la désertion.

NOEL C. H., rédacteur.